

Association Centre Pierre Croppet

11 Route de Gray - 25000 BESANCON

Tél. : 03.81.47.42.50 – E-Mail : copcbesancon@wanadoo.fr – copcbesancon.wixsite.com

Siret 323.415.00015 - APE 926C Préfecture du Doubs 6362 JO du 09/12/72 Agrément Jeunesse et Sports 25 S 87



BULLETIN D'ADHÉSION ANNUELLE

Année scolaire 2025/2026

(Du 8 septembre 2025 au 28 juin 2026)

Nom-Prénom de l'adhérent :

Féminin Masculin

Activité(s) : - - - - -

Jour/heure : - - - - -

Date de naissance :

Handicap : oui non

mental physique

Dénomination :

Adresse :

Code postal – ville :

Téléphone (OBLIGATOIRE) : **Email (merci d'écrire lisiblement) :**

NOUVEAU ADHERENT POUR L'ACTIVITE EQUITATION : J'ai déjà eu une licence dans un autre centre (même ancienne) : OUI NON

Si moins de 18 ans, Nom et Prénom du représentant légal (Obligatoire) :

Agissant en qualité de (Père, Mère, Autre) à préciser :

J'autorise que moi-même ou mon enfant soit filmé, pris en photo ou visible sur votre site internet et vos réseaux sociaux. : oui non (rayer la mention inutile)

À l'Association « CENTRE OMNISPORTS Pierre CROPPET »

Et d'en devenir, pour la durée de l'année scolaire, **MEMBRE ASSOCIE**

ESPÈCES :
 CHEQUE(S) :
 CB :
 ANCV :
 PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE (3 fois maximum) :

L'objet social de l'Association « CENTRE Pierre CROPPET » est le suivant (article 2 des statuts) :

«1- La création et la gestion en Franche-Comté d'un Centre de sports et de loisirs pour la pratique des activités physiques ou sportives de compétition ou de loisirs ainsi que d'autres activités socio-culturelles facilitant l'insertion des personnes handicapées.

2- L'organisation des sections (sports équestres, natation, tai 'chi...) complétées par d'autres sports et activités au fur et à mesure des besoins.

Chaque discipline sportive ou de loisir peut s'organiser en section animée par un responsable et participer aux épreuves régionales, nationales et internationales de la Fédération Handisport à laquelle le Centre Omnisports est affilié, ainsi qu'à toute Fédération régissant un autre sport.

3- La formation de techniciens spécialisés

4- Dans le cadre et en vue de la réalisation des objectifs essentiels précisés ci-dessus, l'accès aux activités du Centre à des personnes valides accompagnant ou non des invalides dans la mesure de la disponibilité des installations, et dans les conditions fixées par l'Assemblée générale.

Par la présente adhésion, l'adhérent s'engage à concourir à la réalisation de l'objet associatif tel qu'il vient d'être rappelé, de faire l'apport de ses connaissances ou de ses activités, notamment en assistant aux Assemblées générales où il disposera d'une voix consultative dans l'intérêt commun.

La convocation des MEMBRES ASSOCIES est réalisée par voie d'affichage dans les locaux du CENTRE

ARTICLE 1 - Cotisation de septembre 2025 à juin 2026 : 35€

ARTICLE 2 - Activités sportives - La qualité de membre, outre la participation à l'objet social du CENTRE OMNISPORTS, dans les conditions définies dans le préambule, donne droit à l'accès des activités sportives organisées par l'Association dans les conditions définies dans les règlements intérieurs édictés par activité.

ARTICLE 3 - Règlement intérieur - La présente adhésion vaut adhésion totale aux statuts et aux règlements intérieurs, lesquels sont édictés par activité et affichés dans les locaux de l'association pour pouvoir être consultés à tout moment. **Pour rappel : les séances manquées ne pourront être ratrappées ou remboursées. Seule une absence, de 3 mois consécutifs, justifiée par un certificat médical pourra être étudiée au cas par cas par la Direction contre un avoir.**

ARTICLE 4 - Dispositions médicales - Le signataire se reconnaît apte ou reconnaît apte son enfant mineur à pratiquer physiquement le sport choisi (équitation, natation, marche nordique ...).

ARTICLE 5 - Assurances activités :

A- les adhérents acquièrent la qualité de membre du Centre Omnisports Pierre Croppet par le paiement de leur cotisation. A ce titre, ils bénéficient de l'assurance souscrite par le Centre Omnisports et sont donc couverts sur le plan de la « responsabilité civile », c'est à dire pour les dommages qu'ils pourraient causer à autrui dans l'exercice de l'activité sportive effectuée au sein de notre établissement.

B- Individuelle accident :

Activité piscine : natation, aquagym : aucune « individuelle accident » n'est souscrite par l'association Centre Omnisports au profit de ses membres. C'est ainsi que si un adhérent vient à subir un dommage corporel sans qu'il soit possible de retenir la responsabilité d'un tiers ou de notre association, il ne bénéficie d'aucune indemnisation. Il est fortement conseillé à chaque adhérent devenu membre du Centre Omnisports de souscrire personnellement une telle assurance.

Activités équestres : poney, cheval : le cavalier ou son représentant légal pour les mineurs déclare avoir pris connaissance des conditions d'assurances de la licence et des possibilités qui lui sont données de souscrire des garanties complémentaires et ce, conformément à l'article 38 de la loi 84-610 du 16/07/1984 modifiée par celle du 13/07/1992.

Activités handisports : cf. activité équestre

Signature obligatoire :

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

CRÉANCIER :

Identifiant du Créditeur (ICS) : FR28ZZZ85B935
Nom du créancier : CENTRE OMNISPORTS PIERRE CROPPET
Adresse (rue, ...) : 11 ROUTE DE GRAY
CP, Ville : 25000 BESANCON

Paiement récurrent Paiement unique

DÉBITEUR : Veuillez compléter les champs ci-dessous marqués * obligatoire et JOINDRE UN RIB

Nom et prénom du débiteur *

Adresse (rue, ...) *

CP, Ville *

Pays :

IBAN de votre compte*

Numéro d'identification international du compte bancaire (IBAN = International Bank Account Number)

BIC de votre compte *

Code international d'identification de votre banque (BIC= Bank Identifier Code)

Fait à le

Signature :

ADHÉSION AU NOM DE :

PRESTATION :

Échéancier mandat de prélèvement automatique			
<u>NUMERO FACTURE</u> (renseigné par le secrétariat) :			
<u>MONTANT TOTAL A PRELEVER</u> =			
<u>JOUR DE PRELEVEMENT CHOISI</u> :	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 15	<input type="checkbox"/> 30
MONTANT DE L'ECHEANCE D'OCTOBRE 2025 (Montant des activités sans l'adhésion et la licence divisé par 3)			
MONTANT DE L'ECHEANCE DE NOVEMBRE 2025 (Montant des activités sans l'adhésion et la licence divisé par 3)			
MONTANT DE L'ECHEANCE DE DECEMBRE 2025 (Montant des activités sans l'adhésion et la licence diminué des échéances d'octobre et novembre)			